

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget transport 2022



23 novembre 2021

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Au regard des projets de politiques publiques envisagés par la Municipalité (I), le présent rapport vise à identifier des orientations et une stratégie financière (II).

Table des matières

LES PROJETS DE POLITIQUES PUBLIQUES	3
Les conséquences de la loi LOM	3
Le devenir de la régie de transport	3
Le VAOTRAM	3
Le transport scolaire	4
ORIENTATIONS ET STRATEGIE FINANCIERE	0
Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement	0
Evolution des dépenses et des recettes d'investissement	1
L'endettement	1

LES PROJETS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Les conséquences de la loi LOM

Conformément aux dispositions de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi « LOM », le conseil municipal s'est prononcé par délibération du 30 juin 2021 sur le transfert de la compétence mobilité au 1er juillet 2021.

Par délibération n°21-62, le conseil municipal a ainsi :

- Délibéré en faveur du transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes du sud est manceau à compter du 1er juillet 2021 ;
- Approuvé le transfert du service du VAOTRAM à la communauté de communes le 1er juillet 2022 au plus tard et si possible à compter du 1er janvier 2022 ;
- Approuvé la poursuite de la gestion du VAOTRAM à titre transitoire à compter du 1er juillet 2021 sans contrepartie financière et a autorisé en conséquence le Maire à signer une convention avec la Région pour que la commune assure le service en gestion déléguée ;
- Décidé de maintenir à l'identique le service de ramassage scolaire et le service de transport pour les sorties scolaires à la rentrée scolaire 2021-2022 et a autorisé en conséquence le Maire à signer une convention avec la Région pour que la commune assure le service en gestion déléguée ;

Le devenir de la régie de transport

Le VAOTRAM

La reprise du service du VAOTRAM par la communauté de communes devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2022. A compter de ce transfert et jusqu'au 30 juin 2022 au plus tard, dans l'attente de la mise en œuvre par la communauté de communes du versement mobilité destiné à financer ce service, la commune assurera la prise en charge financière de ce service, selon des modalités qui sont en cours de définition avec la communauté de communes.

Le personnel nécessaire au fonctionnement du service du VAOTRAM – un chauffeur à temps complet et un chauffeur à 21h - sera recruté par la communauté de communes concomitamment à la reprise du service ou au plus tard le jour précédent le transfert de la compétence par la communauté de communes au Pôle Métropolitain.

Tenant compte de ces éléments, il est proposé de planifier le budget de fonctionnement du VAOTRAM uniquement sur les 6 premiers mois de l'année.

Le transport scolaire

Depuis le début de l'année 2021, la collectivité s'interroge sur le devenir du transport scolaire car celui-ci n'est pas repris par la communauté de communes. Le transport scolaire comporte aujourd'hui deux volets :

- Le ramassage scolaire
- Les sorties scolaires et du centre de loisirs

Le ramassage scolaire

Le service de ramassage scolaire concerne 34 passagers au titre de l'année scolaire 2021-2022, dont 4 élèves du collège. Il dessert 12 arrêts et propose 2 circuits à la suite ainsi qu'à l'issue des deux circuits une navette entre les deux groupes scolaires (9 usagers).

Le ramassage scolaire mobilise une équipe de deux agents (un conducteur et un accompagnateur) représentant 0.8 ETP pour 17h30 de fonctionnement hebdomadaire.

Il devrait générer pour l'année scolaire 2021-2022 une recette de 1 188.68€

Au regard de la baisse progressive de la fréquentation et du coût du service et dans la mesure où la collectivité n'est plus compétente en la matière, la collectivité envisage de cesser ce service à la fin de l'année scolaire en cours. Les familles utilisatrices seront préalablement informées et les élèves du collège J.PELLETIER et de l'EREA seront invités à utiliser les services de transport proposés par la Région.

Les sorties scolaires

Le service de transport pour les sorties scolaires assure 170 trajets par an pour 4000 km parcourus. Il est utilisé à 20% par le collège, 53% par l'école primaire et 17% pour le centre aéré.

Le service est refacturé 2.15€/km aux écoles et 3.18€ aux autres usagers. En 2019, il a généré une recette de 6039.9€. Les chiffres 2020 et 2021 ne sont pas significatifs en raison de la crise sanitaire.

Les sorties scolaires mobilisent un conducteur à hauteur de 0.4 ETP soit 400h annuelles.

Dans la mesure où le service de ramassage scolaire prendra à la fin de l'année scolaire en cours, il est envisagé de cesser le service de sorties scolaires à la même échéance.

Pour le transport des écoles primaires, il sera fait appel à un prestataire privé et les dépenses seront imputées au budget général. Le collège et le centre de loisirs seront invités à organiser leur transport par leurs propres moyens.

Tenant compte de ces éléments, il est proposé de planifier le budget de fonctionnement du transport scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

A l'issue de l'exercice 2022, le budget annexe transport sera clôturé.

ORIENTATIONS ET STRATEGIE FINANCIERE

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	Proposition BP 2022	2018-2022 %
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 519 €	28 887 €	22 301 €	30 500 €	18 925 €	14 600 €	-51%
O12	DEPENSES DE PERSONNEL	111 180 €	107 160 €	112 280 €	105 050 €	101 975 €	55 050 €	-50%
66	CHARGES FINANCIERES	1 444 €	1 115 €	770 €	406 €	406 €	25 €	-98%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				6 €		6 €	
42	OPERATIONS D'ORDRE	6 643 €	6 643 €	6 758 €	6 787 €	6 787 €	6 763 €	2%
OO2	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				3 091 €	3 091 €		
O22	DEPENSES IMPREVUES				1 760 €		5 656 €	
TOTAL DEPENSES		148 785 €	143 805 €	142 108 €	147 600 €	131 184 €	82 100 €	-45%
70	VENTES DE PRODUITS ET SERVICES	26 862 €	21 696 €	12 910 €	22 600 €	10 500 €	5 000 €	-81%
74	SUBVENTION EXPLOITATION	120 900 €	120 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	72 800 €	-40%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	0 €				-100%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 €	0 €	0 €				-100%
78	REPRISE SUR PROVISIONS							
OO2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 174 €	3 217 €	1 108 €			4 300 €	3%
TOTAL RECETTES		152 002 €	144 913 €	139 017 €	147 600 €	135 500 €	82 100 €	-46%

Excédent

4 316 €

La diminution des recettes d'exploitation en 2020 s'explique principalement par la mise à l'arrêt des services pendant le premier confinement.

Evolution des dépenses et des recettes d'investissement

INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	Proposition BP 2022	2018-2022 %
16	EMPRUNTS	6 193 €	6 507 €	6 837 €	7 183 €	7 183 €	7 547 €	22%
20 / 21	IMMOBILISATION CORPORELLES	0 €	1 153 €	290 €	2 302 €		1 517 €	
TOTAL DEPENSES		6 193 €	7 660 €	7 127 €	9 485 €	7 183 €	9 065 €	46%
OO1	EXCEDENT	3 633 €	4 083 €	3 066 €	2 698 €	2 698 €	2 302 €	-37%
O40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 643 €	6 643 €	6 758 €	6 787 €	6 787 €	6 763 €	2%
TOTAL RECETTES		10 276 €	10 726 €	9 824 €	9 485 €	9 485 €	9 065 €	-12%

Excédent	2 302 €
-----------------	----------------

L'endettement

Au 1er janvier 2021, le capital restant dû s'élèvera à 7547.46€.